

BUREAU DU JEUDI 11 MAI 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 26 avril 2023, s'est réuni le 11 mai 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE
Madame Marlène DOINE
Monsieur Michel HOEN
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusée

Madame Nadia AZOUG - mandat à Mathieu MONOT

Soit 7 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Assistante de Direction

Excusé.e.s

Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Prisca PREVOT	Assistante de Direction

Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux

Service Juridique
MI/D.112

06 - Arpents V01

Bureau

Délibération n°
04.03.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Objet : Le Blanc-Mesnil - Les 15 Arpents

Constitution et acceptation d'une servitude de cour commune au profit de Seine-Saint-Denis habitat sur une partie de la parcelle AN 205

LE PRESIDENT EXPOSE

Considérant la promesse unilatérale de vente signée le 5 juillet 2022 par Seine-Saint-Denis habitat au profit de BATIGERE IDF pour la cession d'une partie de la parcelle AN n°205 représentant environ 3 778m², supportant des bâtiments devant être démolis avant ladite cession ;

Considérant qu'il convient de constituer sur la parcelle à céder à BATIGERE IDF susvisée, une servitude *non aedificandi* dite de cour commune d'une superficie de 4 m² dont l'emprise est identifiée sous rayures de couleur rouge sur le plan établi par le cabinet de géomètre ATGT en date du 16 mars 2023, **ci-annexé** ;

Considérant qu'il convient d'accepter cette servitude, convenue entre les parties à l'euro symbolique, constituée sur la parcelle AN 205p (ilot A2 sur le plan susvisé) future propriété de BATIGERE IDF au profit du terrain que Seine-Saint-Denis habitat conservera (ilot A3 sur le plan susvisé) ;

Sous réserve de l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques concernant l'évaluation de cette servitude ;

LE BUREAU DELIBERE

Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires (y compris modificatifs et complémentaires) nécessaires à la constitution d'une servitude à l'euro symbolique de cour commune sur une partie de la parcelle AN n°205 (ilot A2) représentant 4 m² et identifiée sur le plan établi par le cabinet ATGT, géomètre, en date du 16 mars 2023, au profit du terrain dont Seine-Saint-Denis habitat conservera la propriété (ilot A3), aux charges, conditions et modalités que Seine-Saint-Denis habitat jugera utiles et convenables.

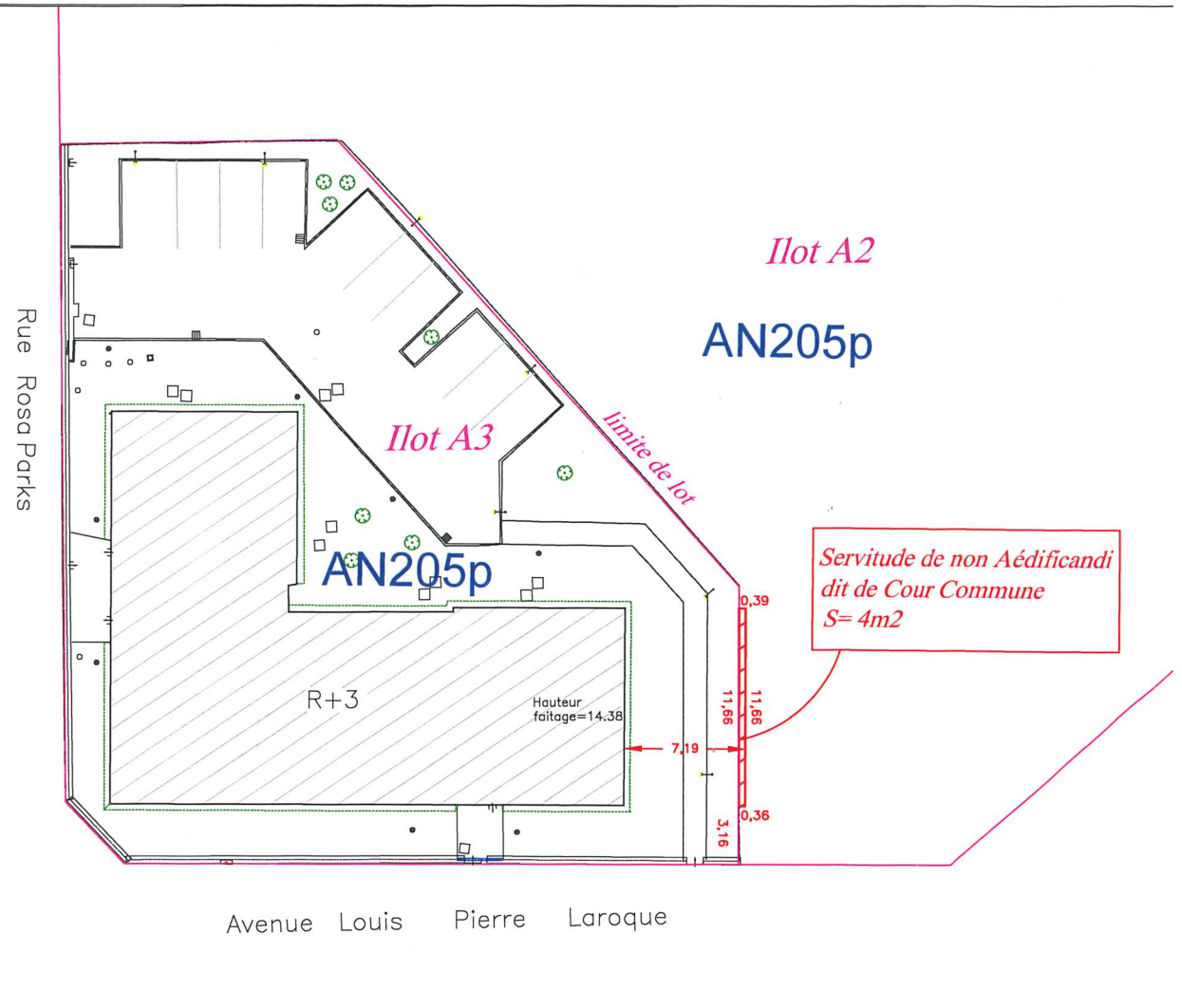
Le Président

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

HISTORIQUE DU PRESENT DOCUMENT	DATE	INDICE
Création du document	21/02/2023	1

Calcul de l'emprise de la cour commune établi en fonction du règlement du PLU actuel.

DÉPARTEMENT de la Seine Saint-Denis		
COMMUNE DU BLANC MESNIL		
45 Avenue Louis Pierre Laroque		
ILOTS A2-A3 / Parcelle AN 205p Plan de Servitude Non Aédificandi dit de Cour Commune		
Date :	16/03/2023	Echelle : 1/200
		Plan 1
		Indice 2
		DOSSIER
BUREAU BOBIGNY 34-36, Avenue Louis Aragon – 93000 BOBIGNY Tél : 01.48.95.09.58 - bobigny@groupe-atgt.com <small>Numéro d'inscription à l'OGIE 19880100001</small>		57304



BLM_57304_1_2.dwg